



REUNION DU BUREAU DE LA CNRM

Mardi 29 juillet 2025
siège de la CNRM

COMPTE-RENDU

PARTICIPATION :

- En présentiel : ANDRE Gérard,
- En visio-conf. : François FAISAN, Jean-Luc GODZISKI, Alicia LACROIX
- Absents excusés : Hervé de VILLAIN, Isabelle PETIT, Gérard PERRIER, Alain DABOVAL, Bernard NOEL, Martine DUFOUR, Louis OURLIAC.

ORDRE DU JOUR

Cette réunion était prioritairement destinée à expédier les affaires courantes avant la fermeture du siège.

En ouverture de la réunion, le président Gérard ANDRE a rendu hommage à Luc GOULET, président des ARMs de l'Aisne et des Ardennes et de la Fédération des hauts de France, décédé le 21 juillet, à l'âge de 71 ans.

Il participera à ses obsèques qui se dérouleront le 1^{er} août à REIMS.

SUJETS ABORDES /POINTS DE SITUATION :

1. CONTENTIEUX :

11. BERLINGARD : affaire suivie par Me AZENCOT :

Suite proposition de transaction pour 7 500 € pour solde adoptée par 11 voix pour, 3 contre et 3 réponses non parvenues (membres CA, le projet de protocole transactionnel proposé par Me AZENCOT dans l'affaire BERLINGARD est adopté par les membres présents et l'accord a été notifié à notre avocate. Les modalités du règlement définitif de ce contentieux sont attendues en retour.

12. WATTIN : affaire suivie par Mme LACROIX :

Procédure en cours : l'intéressé n'a pas produit de conclusions en réponse à celles formulées par Mme LACROIX dans les temps prescrits. L'affaire sera donc jugée comme prévu le 9 janvier 2026.

2. COMPTABILITE- FINANCES :

21 . Prime de départ en retraite de Mr BALERET :

Suite erreur d'attribution d'une prime indue de 1 900 € net a été versée à Mr BALERET, Il lui sera demandé de rembourser cette somme.

22. Demande d'augmentation de salaire exprimée par Mme MELASSE :

il lui est demandé de bien vouloir formaliser dès que possible sa demande à défaut, un entretien professionnel lui sera proposé en septembre.

23. Tickets Restaurant :

Les salariés et bénévoles travaillant au siège pourraient prétendre à bénéficier de tickets restaurant (ce qui resterait à vérifier : F. FAISAN - CHEVALERIAS)
Ce qui constituerait un avantage pour les salariés (pouvoir d'achat) et pour la CNRM qui pourrait bénéficier en retour d'une diminution de ses charges de l'ordre de 60%. Cela faciliterait également de remboursement des frais de repas.

Pour ce qui concerne les frais de repas des participants aux réunions au siège ou ailleurs, leur remboursement sera fait selon les errements anciens sur présentation d'un justificatif.

24. Récupération de la TVA :

En principe, les associations « loi 1901 » ne sont pas concernées par le remboursement de la TVA.

Cette règle ne semble pas s'appliquer à la CNRM pour des raisons qu'il reste à expliciter.

Afin d'éclaircir cette disposition ainsi que les points précédents, une réunion devra être organisée dès que possible et réunir les parties prenantes concernées (Expert-comptable, Pdt, Trésorier et comptable de la CNRM).

25. Contribution exceptionnelle des ARMs au profit de la CNRM :

Comme approuvée lors du congrès 2025, cette contribution devra être recouvrée fin octobre 2025 au prorata des effectifs arrêtés au 31/12/2024.

Le siège en définira le montant et les modalités de paiement et devra en informer les ARMs au plus tard début septembre.

Mention en sera faite dans le prochain bulletin de liaison.

3. ORGANISATION

31. Renouvellement des mandats en 2026 :

Les mandats de plusieurs administrateurs seront à renouveler en 2026 dont celui du Président de la CNRM.

Les candidats à leur réélection voudront bien se faire connaître du Président.

Le président en exercice se portera candidat à sa succession dans le cas où aucun autre candidat ne se présenterait.

La succession à la présidence de la Fédération des Hauts de France doit être réalisée si possible en septembre.

32. Secrétaire général :

Le poste statutaire est actuellement pourvu (Gérard PERRIER) mais cette fonction nécessite à une présence au siège d'un à deux jours minimum par semaine, ce qui n'est pas actuellement possible.

Aussi est-il nécessaire d'envisager l'embauche d'un assistant administratif pour le seconder, à défaut de bénévole.

Cette embauche devient de plus en plus nécessaire dans la mesure où Mme LACROIX prenait à sa charge une part importante des tâches attachées à cette fonction.

Ce nouveau poste pourrait être tenu que par un résident de Paris ou banlieue sur la base d'un CDD à temps partiel avec une présence au siège idéalement d'une demi-journée chaque jour en semaine.

A cette fin, une nouvelle sollicitation pourrait être faite auprès de la CABAT (A. DABOVAL) ou de Défense Mobilité (Pdt) et en final, si besoin, auprès de France Travail (Pdt).

L'incidence budgétaire de cette création de poste, financièrement envisageable après le départ de Mme LACROIX doit être évaluée par le Trésorier (F. FAISAN) et la comptable (V. NGUYEN) pour la prochaine réunion du bureau (26 août).

4. COMMUNICATION :

Dans un souci de recherche d'économies et de nouvelles recettes à réaliser, les points suivants ont été abordés :

41 . Journal SOLIDARITE MILITAIRE

Deux scénarios sont envisagés pour réaliser une réduction du coût du journal :

- ne rien changer dans la chaîne de production mais confier la publicité à une régie contre une redevance de l'ordre de 10 000 €/an avec inclusion de deux pages au moins de publicité dans le JSM,
- modifier la chaîne de production dans le but de supprimer le poste de maquettiste en changeant d'imprimeur qui assurerait cette fonction dans sa prestation (devis de la Sté HOLVEQ en attente).

Bien évidemment, une étude comparative sera menée pour évaluer les choix possibles et décision à prendre lors de la prochaine réunion du bureau.

Par ailleurs, en raison de son prochain départ, Mme LACROIX prépare, en liaison avec le rédacteur en chef (Mr BRUDER), un protocole (charte éditoriale) définissant les nouvelles règles concernant la réalisation et la transmission des contributions des ARMs dans le JSM .

Enfin, le trésorier (F. FAISAN) poursuit son enquête afin de réduire le nombre de JSM « gratuits ». La possibilité pour les ARMs de commander des N° en nombre restreint possible. Elle le sera facturée.

Pour mémoire, le renouvellement de l'agrément de la CPPAP a été approuvé le 26/06/2025 (Certificat d'inscription de la commission paritaire des publications et agences de presse) ce qui nous fait bénéficier d'un tarif préférentiel Presse de La Poste jusqu'au 31 mars 2030.

42. Site internet :

Du fait du manque de disponibilité de la Sté AMV BUREAUTIQUE (C. BODOQUE) pour rattraper le retard pris par les différents intervenants (nièce AMEILHAUD, C.BODOQUE, PY.THOMAS, L.GOULET...), pour procéder à la

réactivation du site de la CNRM, le Président a chargé la Sté MCDS d'y pourvoir.
Celle-ci s'est engagée à produire rapidement ce site (coût 4 600 €).
Les différents visuels feront l'objet de modification une fois le site installé.

43. Messagerie :

Les supports techniques de la messagerie (LWS puis OVH) ayant démontré leur inadaptation aux besoins de la CNRM, le Président a mandaté la Sté MCDS pour mettre en place une messagerie plus efficiente.
Une nouvelle plateforme sera définie et une diffusion des nouveaux abonnements et adressages sera diffusée par Mme LACROIX pour une prise d'effet la plus rapide possible.
Un abonnement de l'ordre de 30 €/mois est à prévoir.

5. CONGRES 2026 :

Le Président félicite le Pdt Alain LAFOND (ARM 67) pour son implication personnelle dans la préparation du congrès 2026.

Celle-ci se présente sous de bons auspices et le Pdt lui témoigne de la confiance du siège.

Le bulletin de réservation peut être publié sur le site bien qu'ouvert à « tout public », l'ARM 67 ayant toute légitimité pour organiser et contrôler ses activités ouvertes aux accompagnants. Le bulletin de liaison de septembre publiera le bulletin de réservation.

Prévoir la couverture médiatique de cet événement et la prise de photos.

Pour cette manifestation, le Trésorier F. FAISAN a prévu une enveloppe budgétaire de l'ordre de 16 000 €. Il rappelle que 10 chambres ont été réservées pour les membres du bureau (non Pdts de fédération) : liste à communiquer au Pdt LAFOND par Mme V. NGUYEN (comptable) avec copie au Pdt CNRM.

6 . INTERVENTIONS :

61. intervention du Pdt FAISAN :

Le Pdt F. FAISAN souhaite que la CNRM s'ouvre plus largement et rappelle que la « Commission Statuts » présidée par H. de VILLAIN et réactivée à l'initiative du Pdt de la CNRM se réunisse à l'automne pour modifier les statuts dans ce sens.

62. Intervention du Pdt :

Le Président rappelle qu'il souhaite également que le règlement intérieur soit revu et qu'il précise notamment les modalités de dissolution des ARMs pour éviter les dérives précédemment constatées.

=====

Le Président de la CNRM

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a series of loops and a final flourish.

G. ANDRE

Prochaine réunion : mardi 26 août (14h00-16h00)